

Sujet : [INTERNET] Enquête publique St Benoît

De :

Date : 19/02/2020 09:56

Pour : pref-icpe <pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

M et Mme René & Valérie GHIRARDI

Place de l'Hôtel de Ville

04240 St Benoît

à: pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Réf : Enquête Publique St Benoît 04240

Objet : Enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce courriel modifie et précise notre précédent courrier.

Au regard des baisses de subvention de la part de l'Etat en direction des communes, le projet d'exploitation d'une carrière à St Benoît nous paraît acceptable, car il pourrait générer des revenus substantiels à la commune. Le montant de la redevance d'extraction nous semble toutefois extrêmement modeste (15000€/an) en comparaison du prix moyen pratiqué.

Nous émettons un avis DÉFAVORABLE au projet de DÉCHARGE qui consiste à combler la carrière actuelle et future par des déchets de quelque nature que ce soit.

Car ce serait le grand paradoxe aujourd'hui, de ne pas faire attention aux déchets qu'une entreprise de BTP pourrait déverser dans la nature, alors que sur la commune nous, particuliers, sommes invités à trier nos propres déchets sélectivement. Nous possédons aujourd'hui 3 poubelles plus un container à composte.

Ce projet de décharge met en danger la santé de la population. Car la décharge se situe au-dessus du torrent Le Coulomp, eau que nous buvons et qui alimente le Var.

C'est pourquoi nous demandons à ce que, conformément à la Loi sur l'environnement, la carrière soit remise en ETAT DE NATURE, avec des essences endémiques. Un projet écologique nous semblerait plus en adéquation avec les politiques actuelles.

Nous vous remercions pour votre attention.